



Conakry, le 20 Février 2023

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL POUR LA SELECTION D'UN AFFINEUR
POUR LE COMPTE DE LA BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE**

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat d'or sur le marché national, lance un appel d'offres international pour :

**« La sélection d'une société d'affinage pour le compte de la Banque
Centrale de la République de Guinée »**

Les soumissionnaires intéressés sont priés de bien vouloir consulter les Termes de Référence (TDR) sur le site de la BCRG www.bcr-guinee.org, dans la rubrique *appels d'offres*, ou prendre contact avec la Direction de la Logistique, 2^{ème} Étage, Porte N°241, au Siège de la BCRG, 12, boulevard du Commerce, 6^{ème} avenue, Commune de Kaloum – Conakry – République de Guinée.

Les offres devront être soumises à l'adresse indiquées dans les TDR au plus tard le Mercredi 05 avril 2023 à 16 Heures 00 mn, Heure Locale (TU).




La Banque Centrale de la République de Guinée



Conakry, le..20.Février 2020

TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UN AFFINEUR POUR LE COMPTE DE LA BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

1. PRESENTATION DE LA BANQUE CENTRALE

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) a été créée en 1960 avec, comme principales missions, d'assurer la stabilité des prix et de promouvoir un système financier viable pour une croissance durable en République de Guinée.

2. MISSIONS DE LA BCRG

De façon pratique, en tant que Banque Centrale, la BCRG :

- Assure la politique monétaire et de change ;
- Assure la supervision des institutions financières ;
- Assure la stabilité financière (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) ;
- Effectue les opérations bancaires ;
- Promeut les moyens de paiement ;
- Assure l'émission, la circulation et le retrait des billets de banque et monnaies métalliques ;
- Effectue des opérations sur matières précieuses et devises étrangères ;
- Opère sur les marchés financiers ;
- Effectue des opérations de crédit avec des banques opérant en République de Guinée ;
- Tient les comptes du Trésor Public, des Collectivités Territoriales, des établissements de crédit assujettis, des établissements de crédit étrangers, des institutions financières et autres intermédiaires agréés, des Banques Centrales étrangères, des gouvernements étrangers, des organismes financiers internationaux, ainsi que des membres du gouvernement et agents de la Banque Centrale ;
- Effectue des opérations au profit du Trésor Public : émission de certaines valeurs du Trésor, conservation des valeurs et titres ;
- Gère ses propres placements et investissements.

3. ORGANISATION DE LA BCRG

Le siège de la BCRG est situé à Conakry, la capitale du pays.

Le réseau de la BCRG comprend sept agences :

Une agence principale à Conakry ;

Une agence à Kankan ;

Une agence à Kindia ;
Une agence à Labé ;
Une agence à N'zérékoré ;
Une agence à Boké ;
Une agence à Mamou.

4. CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA MISSION

La Banque Centrale de la République de Guinée, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat d'or sur le marché national, doit conforter ses réserves de changes.

Pour ce faire, elle se propose de relancer les opérations d'achat d'or brut, qu'elle stockera dans ses caveaux, avant son expédition chez un affineur à l'étranger, pour sa transformation en or fin ou or monétaire.

Par définition, l'affineur est une personne physique ou morale qui purifie l'or jusqu'à un degré de concentration de qualité marchande, en éliminant les autres substances du doré, de l'or alluvial, de l'or recyclable ou des déchets d'or et d'autres matières contenant de l'or.

Mais à date, la BCRG ne dispose pas d'affineur. Or la sélection d'une société d'affinage est requise pour la réalisation de cette activité.

C'est dans cette perspective que la BCRG souhaite lancer un appel d'offres international pour la sélection d'une société d'affinage.

Le choix d'un affineur permettra de répondre aux attentes de la BCRG en termes d'affinage, de labélisation, du stockage, du placement, éventuellement de vente de l'or affiné ou du retrait.

5. RESULTATS ATTENDUS

Le processus d'affinage qui consiste à séparer et à extraire des impuretés d'un lingot d'or permettra à la BCRG d'obtenir de l'or et de l'argent fins pour conforter sa position en réserve de change. Placé en or monétaire sur les marchés financiers, il constitue un actif constant qui sert à protéger et à garantir le matelas de nos avoirs extérieurs ou même à investir en cas d'opportunités.

6. DESCRIPTION DES TACHES

En vue d'atteindre ces résultats, la société d'affinage devra réaliser les tâches suivantes :

- Transport, assurance et sécurité : la société d'affinage doit assurer le transport depuis l'aéroport de Conakry jusqu'à la destination y compris l'assurance et la sécurité des colis. Les frais y afférents doivent être négociés et payés par la société avant de les facturer à la BCRG.
- Réception : une fois acheminé à destination les colis d'or sont pris en charge par l'affineur.
- Le contrôle : il est fait à la présence des représentants de la BCRG et concerne la vérification des scellés, de la quantité et de la qualité.

- La fonte : les colis contrôlés sont ensuite fondus et transformés en des lingots à des dimensions conventionnelles de 1 kg à 12 kg selon les lingotières de l'affineur.
- L'affinage : après la fonte, les lingots d'or sont débarrassés de toutes les impuretés pour obtenir de l'or et de l'argent fins.
- La restitution de l'or fin : la quantité d'or et d'argent fins obtenue devra être mise à la disposition de la BCRG au taux de 99,95% pour conservation (stockage/ placement/ vente ou retrait).
- Pour le cas de stockage de l'or, préciser les modalités, le lieu, les conditions de sécurité, la capacité, les coûts, la durée et le mode d'accès.

7. MODALITES DE SELECTION

Le choix de l'affineur sera fait par une Commission mise en place par le Gouverneur de la Banque Centrale.

Pour participer au présent marché, tout soumissionnaire doit obligatoirement avoir la certification LBMA (London Bullion Market Association), et démontrer la régularité de sa situation vis-à-vis des organismes sociaux (sécurité sociale) et organismes ou autorité de tutelle.

La grille de notation qui sera appliquée pour évaluer les offres est la suivante :

Offre Technique : 80

Elle doit être sur support papier en trois exemplaires et sur clé USB. L'enveloppe portera la mention « Offre technique ».

Offre Financière :20

Elle indiquera le coût total de la prestation libellé en GNF HT. Elle doit être sur support papier en trois exemplaires et sur clé USB. L'enveloppe portera la mention « Offre financière ».

Total :100

7.1. Offre technique/80

Critères	Note/80
1. Expériences de l'affineur	30
Preuves des expériences et antécédents de l'affineur dans la réalisation des tâches prévues au point 6 des présents Termes de référence	30
2. Qualifications de l'affineur	40
L'affineur doit démontrer ses capacités dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Description du processus de réception et d'identification des colis d'or à la présence des représentants de la BCRG ; 	40

<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration du processus de fusion de l'or ; • Indication des méthodes d'analyse utilisées pour la détermination du titre ; • Précision de la capacité de production journalière de la raffinerie ; • Indication des frais d'affinage ; • Organisation mise en œuvre pour réaliser les opérations d'affinage en présence des représentants de la BCRG. 	
3. Personnel proposé	10
Expériences du personnel affecté aux opérations d'affinage	5
Formation du personnel dans le domaine de l'affinage	5
Total	80

7.2. Offre financière/20

7.3. Total :100

L'examen des offres financières est conditionné par l'obtention d'une note minimale de 70/80 pour l'offre technique.

Le marché sera ensuite attribué au soumissionnaire qui présente le meilleur rapport qualité/prix.

8. PRESENTATION DE LA SOUMISSION

La soumission devra être obligatoirement rédigée en langue française.

Le soumissionnaire fournira dans trois (03) enveloppes séparées :

- ✓ une offre technique,
- ✓ une offre financière et ,
- ✓ un avant-projet de contrat.

Les trois (03) enveloppes seront insérées dans une (01) grande enveloppe portant les mentions suivantes :

[Offre pour la sélection d'un AFFINEUR POUR LE COMPTE DE LA DE LA BANQUE CENTRALE. « - A n'ouvrir qu'en séance d'Ouverture de plis]

Et adressée à :

Banque Centrale de la République de Guinée
Boîte Postale N° 692 - Conakry - 6 Boulevard du Commerce C/Kaloum -
République de Guinée.
Tel : + 224 664 67 77 77
Email : secretariat.gouv@bcrg-guinee.org

9. VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de soixante (90) jours.

10. RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au 05 AVR 2023 à 16^H00.....

Toute offre parvenue après la date et l'heure limite indiquée ci-dessus sera considérée comme irrecevable.

11. MODALITES DE SELECTION

Les présents Termes de référence seront remis aux soumissionnaires identifiés à l'issue de l'examen des expressions d'intérêt.

L'affineur sera choisi par le Gouverneur de la Banque Centrale après les propositions d'une Commission d'évaluation des offres mise en place par le Gouverneur.

Si aucune des offres ne répond aux critères de sélection contenus par les présents TDR, la consultation sera déclarée infructueuse par le Gouverneur après avis de la Commission d'évaluation des offres.

12. CONFIDENTIALITE

En recevant les présents Termes de référence, l'affineur s'engage à ce que les informations écrites ou orales communiquées par la Banque Centrale :

- soient protégées, gardées strictement confidentielles et soient traitées avec les plus extrêmes précautions et protections ;
- ne soient utilisées qu'aux seules fins de déterminer les possibilités de coopération entre les parties ;
- ne soient divulguées, ni susceptibles d'être divulguées, soit directement ou indirectement à tous tiers ou à toutes personnes pas expressément désignées par la Banque Centrale.

LA BANQUE CENTRALE